

## Se faire financer la formation Instructeur Ballet Sculpt

Ballet Sculpt est un organisme de formation certifié datadock. Vous pouvez bénéficier d'un financement en fonction de votre statut :



- **auto-entrepreneurs** : Les auto-entrepreneurs cotisent à la formation professionnelle en fonction de leur chiffre d'affaire. Le FIFPL et l'AGEFICE sont les deux organismes qui s'occupent de la prise en charge des formations pour les auto-entrepreneurs. Tous les ans, vous avez une enveloppe formation utilisable jusqu'au 31 décembre.

Pour savoir si vous dépendez de l'AGEFICE ou du FIF-PL vous devez consulter votre compte URSSAF et télécharger votre **attestation de versement** à la **formation des non-salariés**.

- **demandeurs d'emploi** : Vous pouvez faire une demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF) auprès de votre conseiller muni d'un devis, du Programme de Formation et du n° d'organisme de formation ( voir page suivante)



## Se faire financer la formation Instructeur Ballet Sculpt

- salariés : Les formations dans les métiers de la forme ne sont actuellement pas éligibles au CPF mais il est toutefois possible de demander une prise en charge par votre employeur : votre entreprise doit faire une demande auprès de son OPCO (qui dépend de sa convention collective) pour obtenir une prise en charge totale ou partielle de votre formation.

### Pour faire votre demande de financement, munissez vous :

- Du Programme de Formation (nous vous l'adressons à votre demande)
- Du devis de la formation (nous vous l'adressons à votre demande)
- Du n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation :  
HRR Coaching n° 11 92 23 01 092

Des questions sur votre financement ? Nous sommes là pour y répondre.

[contact@balletsculpt.fr](mailto:contact@balletsculpt.fr)

